



Paris, le 15 juin 2018

Mme Marie SAVINAS
Directrice des Ressources Humaines
de l'EPIC SNCF
Campus Wilson
9 rue Jean-Philippe Rameau
CS 20012
93212 SAINT DENIS

Objet : Préavis de grève

Madame la Directrice,

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA et CFDT vous ont déposé une Demande de Concertation Immédiate le 06 juin 2018.

A l'issue de la réunion de conciliation qui s'est tenue le 08 juin 2018 dans le cadre de cette DCI, nous faisons le constat que des points de désaccord subsistent.

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT réitèrent leur exigence d'avoir de la part de la Direction EPIC SNCF de véritables négociations sur les sujets suivants :

1. Aujourd'hui, nous constatons que les affirmations de la Direction, lors des dernières rencontres au sujet des services médicaux et de l'action Sociale, sont pour le moins en décalage avec la pratique dans ces services. Les organisations syndicales constatent des évolutions sur le niveau de l'emploi dans différents endroits du territoire. Nous demandons au minimum le maintien des effectifs, et que les recrutements nécessaires pour tenir les cadres d'organisation soient réalisés ;
2. Concernant le projet de cession des EHPAD de l'Action Sociale et du transfert des cheminots, nous réaffirmons que la réalité sur les conditions du transfert diffèrent notablement de ce qui est présenté en COFASS et en ICCHSCT. L'avenir des cheminots et le devenir des bénéficiaires ne sont pas assurés. De nouveau, nous demandons l'arrêt du processus de cession des EHPAD ;
3. Concernant la Surveillance Générale, et toujours dans un contexte d'anticipation de l'ouverture à la concurrence, la Direction envisagerait la transformation de l'université de la Sécurité en Centre de Formation ouvert au privé. Les organisations syndicales s'opposent fermement à ce projet ;
4. Toujours concernant la SUGE, la direction s'apprête à créer un nouveau métier sûreté. Pour les organisations syndicales, ce nouveau métier n'est rien d'autre qu'une SUGE *low-cost* à laquelle elles s'opposent fermement ;
5. EIM : depuis plusieurs exercices, nous demandons que les EIM soient rétablis dans leur véritable rôle et que les moyens nécessaires soient mis en place. Par ailleurs, se développent dans les EIM des situations véritablement discriminatoires en matière de déroulement de carrière et de rémunération. Nous demandons qu'il soit mis un terme à ces pratiques.

Pour toutes ces raisons, les Organisations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA et CFTD vous déposent, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du jeudi 21 juin 2018 à 20h00 jusqu'au dimanche 24 juin 2018 à 7h55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés de l'EPIC SNCF ainsi que ceux appelés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez agréer, Madame la Directrice, nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN



UNSA

Roger DILLENSEGER



CFTD

Nicolas ROISSARD

